

Introduction pour les nouveaux hôpitaux de la somatique aiguë

Relevé des données par cas auprès de tous les hôpitaux suisses de soins somatiques aigus

État : 18.12.2025

1. Introduction

Depuis 2008, SwissDRG SA procède au relevé des données de coûts et de prestations hospitaliers afin de développer la structure tarifaire dans le domaine des soins somatiques aigus. Jusqu'en 2012, la structure tarifaire SwissDRG était développée sur la base de données collectées auprès d'hôpitaux de réseau volontaires. Conformément à l'article 49 al. 2 de la Loi sur l'Assurance Maladie (LAMal), le Conseil d'administration de SwissDRG SA a décidé d'étendre le relevé à tous les hôpitaux concernés par le financement selon SwissDRG et ce dès l'année de relevé 2012, c'est-à-dire à partir des données de l'année 2011.

Le présent document contient les informations essentielles pour les hôpitaux qui participent pour la première fois au relevé SwissDRG.

Contrat de livraison de données : étape importante avant de livrer les données pour la première fois

Le contrat de livraison de données a pour objet la réglementation contraignante des relations entre l'hôpital, livreur des données, et SwissDRG SA. Ce contrat détermine l'ampleur de la livraison, l'utilisation et la protection des données. Sur demande, nous vous envoyons le contrat de livraison de données pour le faire signer par la direction de votre hôpital.

2. Livraison des données

La structure tarifaire SwissDRG est mise à jour chaque année. Il est ainsi nécessaire que les hôpitaux livrent également leurs données chaque année.

Schéma récapitulatif

Année du relevé SwissDRG	2023	2024	2025	2026	2027
Année comptable des données collectées	2022	2023	2024	2025	2026
Version tarifaire	14.0	15.0	16.0	17.0	18.0
Année de tarification (utilisation des données collectées)	2025	2026	2027	2028	2029

Exemple : Lors du relevé SwissDRG 2025 SwissDRG SA collecte les données de l'année comptable 2024. Les données 2024 sont utilisées pour développer la structure tarifaire 16.0 sur laquelle se base le financement hospitalier 2027.

Contenu et format des données à livrer

Les hôpitaux livrent à SwissDRG SA des données administratives, médicales et financières **concernant chaque cas tarifaire**. En principe, un séjour hospitalier correspond à un cas tarifaire. Sous certaines conditions, cependant, deux ou plusieurs séjours peuvent être regroupés en un seul cas. De plus amples informations sur les règles d'application se trouvent sur le site Web de SwissDRG SA sous *Somatique aigüe* sous *Règles et définitions* de l'année correspondante, p. ex. *Système SwissDRG 15.0/2026* > [Règles et définitions](#).

Pour la livraison des données, seul le format SpiGes est accepté. La documentation du relevé à ce sujet se trouvent sur le site Web de SwissDRG SA sous la correspondante *Structure tarifaire* > *Relevé des données* > *Relevé 20XX*. Les hôpitaux doivent transmettre leurs données à la fois à SwissDRG SA et à l'OFS.

La livraison des données dans le cadre de SpiGes se compose d'un fichier de données et d'un fichier d'identifiants. Le fichier de données comprend toutes les données de « contenu » du relevé tandis que le fichier d'identifiants comprend les identifiants des personnes.

Les contenus suivants du fichier de données ([tableaux selon la liste des variables SpiGes](#)) doivent être fournis :

- *Administratif, nouveau-nés, psychiatrie, CUF1, diagnostics, traitements, médicaments, facture et mouvement du patient (sans indications sur les médecins pratiquant les opérations et les données cantonales)*

Les contenus suivants du fichier d'identifiants doivent être fournis (cf. chapitre 3.2) :

- ID de cas, date de naissance (**avec n° AVS fictif ou champ AVS vide**)

Les exigences liées au format eu au contenu des données sont détaillées dans la documentation du relevé des données SwissDRG. Cette documentation est disponible sur le site Web de SwissDRG SA sous *Somatique aigüe* > *Relevé des données* et le relevé 20XX (données 20XX) correspondant.

Les hôpitaux respectent les directives de l'OFS en ce qui concerne le codage médical. Ainsi, pour le relevé d'une année donnée, la classification internationale des maladies ICD-10-GM à cinq positions et la CHOP à six positions doivent être utilisées. L'OFS met aussi à disposition des informations détaillées sur les classifications.

Le relevé détaillé sert de base de données pour l'évaluation des rémunérations supplémentaires existantes et potentielles. Le relevé détaillé permet d'enregistrer les prix des médicaments figurant sur la Liste des médicaments/substances onéreux selon l'année d'une part et les codes et coûts des produits, processus et procédures onéreux d'autre part. Vous trouverez plus d'informations dans la documentation concernant le relevé des données de l'année correspondante.

Le relevé détaillé constitue ainsi une base essentielle pour l'évaluation des rémunérations supplémentaires existantes et potentielles. De plus amples informations sont disponibles dans la documentation annuelle concernant le relevé détaillé.

2.3. Comment livrer les données ?

SwissDRG SA met à disposition des hôpitaux une [interface Web](#) sécurisée pour la livraison des données, qui donne aux hôpitaux également un aperçu sur la qualité et la plausibilité de leurs données.

Lors du premier enregistrement, l'hôpital reçoit par la poste un code de sécurité et un lien vers l'interface Web. Les codes de sécurité déjà activés restent valables. Avec le code de sécurité, le membre de l'hôpital peut créer un compte personnel et éditer les données administratives de l'hôpital. Une authentification à deux facteurs est disponible en option pour la connexion. Nous recommandons cette mesure de sécurité supplémentaire.

Avant de télécharger les données, il faut remplir un questionnaire spécifique à l'hôpital, car les divergences entre les informations fournies et les données transmises peuvent entraîner des plausibilisations erronées et l'exclusion de données.

Les données sont téléchargées via l'interface Web et vérifiées en deux étapes :

- **Validation** : vérification automatique des conditions minimales des jeux de données. Les détails concernant le format des jeux de données sont décrits dans la documentation du relevé des données. L'hôpital reçoit un message si la livraison recèle des erreurs. Dans ce cas, veuillez consulter le(s) message(s) d'erreur dans l'interface Web et télécharger à nouveau les jeux de données corrigés.
- **Plausibilisation** : après la validation, les données livrées subissent plusieurs tests de plausibilité. Dès que l'importation des données est achevée, l'hôpital reçoit un message électronique indiquant que les résultats de la plausibilisation sont prêts. Dans l'interface Web, d'une part les cas dans le registre *Données erronées* doivent être vérifiés et, si nécessaire, téléchargés à nouveau. D'autre part les cas frappants dans les registres *Plausi-Avertissements* ou *Plausi-Erreurs* doivent être commentés dans les champs prévus à cet effet. Après la remise de ces commentaires, la livraison des données est terminée pour l'hôpital.

A la fin du processus de la livraison de données, SwissDRG SA analyse les données livrées. Ce processus peut durer plusieurs mois, car chaque commentaire est pris en compte. Durant cette phase, SwissDRG SA peut contacter les hôpitaux pour des questions sur les données livrées.

2.4. Délais de livraison

Les délais pour la livraison annuelle des données sont indiqués sur le site Web de SwissDRG SA sous la correspondante *Structure tarifaire > Relevé des données > Relevé 20XX*. Cette page est mise à jour chaque année. Il est donc important de télécharger la version correspondante au relevé de l'année en cours.

3.5. Vérification de données en cours d'année (VDCA)

Les hôpitaux ont la possibilité de simuler une livraison des données afin de vérifier les données. Cette « Vérification de Données en Cours d'Année » (VDCA) a lieu chaque année et permet, par exemple, de tester les données 2026 déjà en automne 2026. Lors de la VDCA, la validité des données est vérifiée à l'aide des mêmes tests utilisés dans la livraison des données effective. Grâce à l'aperçu des erreurs potentielles qui découle de cette vérification,

les hôpitaux peuvent déjà identifier et corriger d'éventuelles anomalies dans les données en automne et ainsi se préparer pour la livraison effective qui aura lieu le printemps qui suit. La vérification de données sert aussi à se familiariser avec l'interface Web et avec la documentation concernant la livraison des données. Notez que la VDCA ne remplace pas la livraison des données effective qui aura lieu en printemps. Sur la base des conclusions découlant de la VDCA, nous nous réservons le droit d'adapter le questionnaire et les tests de plausibilisation si nécessaire. La VDCA ne représente donc pas entièrement le relevé définitif.

3. Prestations fournies par SwissDRG SA

3.1. Plausibilisations

Lorsque les délais de livraison sont respectés, SwissDRG SA effectue des tests de « plausibilisation » des données qui ont été livrées. Lors de ces plausibilisations, chaque cas est évalué selon une série de critères. Les cas erronés sont transmis aux hôpitaux dans le cadre d'une notification automatisée via l'interface Web et, dans certains cas, par e-mail. Les hôpitaux ont la possibilité d'examiner ces cas « erronés » et peuvent, au besoin, les corriger. Dans les délais de livraison, l'hôpital peut livrer de nouvelles données aussi souvent qu'il le souhaite et les télécharger à nouveau au format XML. Les cas qui sont désignés comme cas erronés dans le registre de plausibilité sont systématiquement exclus de la base de calcul. Si, du point de vue de l'hôpital, de tels cas ont toutefois été saisis correctement, l'hôpital a la possibilité de les justifier en utilisant le champ « Commentaire », ce qui peut empêcher l'exclusion de ces cas. Les cas erronés qui ne sont ni corrigés ni commentés ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la structure tarifaire.

3.2. Retour d'information sur la prise en compte des données dans le développement du système

A la fin du processus de développement, SwissDRG SA informe les hôpitaux par écrit de la prise en compte des données dans le développement du système.

3.3. Évaluations

Pour tous les hôpitaux qui ont livré leurs données à SwissDRG SA avant la fin d'avril, SwissDRG SA met en principe à disposition l'évaluation Webfeedback. L'accès se fait par le biais d'un compte spécifique à l'hôpital et offre une comparaison détaillée des données de coûts et de prestations propres à l'hôpital par rapport aux hôpitaux de la même typologie hospitalière et à tous les hôpitaux du réseau.

SwissDRG SA met également à disposition une analyse publique de l'explorateur de données. L'explorateur de données présente une sélection visuelle de chiffres clés au niveau de la MDC et du DRG.

3.4. Personnes de contact

En cas de questions liées au relevé SwissDRG, vous pouvez contacter Madame Claudia Obrist de SwissDRG SA.

Claudia Obrist

datenerhebung@swissdrg.org

Tél. : +41 (0) 31 544 12 27

4. Documents complémentaires

OFS : Manuel de codage médical. Index systématique, version 2026, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/nomenclatures/medkk/instruments-codage-medical.assetdetail.36144081.html>

OFS : Classification Suisse des Interventions Chirurgicales (CHOP). Index systématique, version 2026, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/nomenclatures/medkk/instruments-codage-medical.assetdetail.36016195.html>

Règles et définitions pour la facturation des cas selon SwissDRG, TARPSY et ST Reha. Valable à partir du 1.1.2026.

https://www.swissdrg.org/application/files/3717/5031/8780/Regeln_und_Definitionen_zur_Fallabrechnung_unter_SwissDRG_TARPSY_und_ST_Reha_f.pdf,

Vous trouverez d'autres documents sur le site Web de SwissDRG SA sous Relevé des données > Relevé 202x (Données 202x)

<https://www.swissdrg.org/fr/somatique-aigue/releve-des-donnees>

Toutes les informations concernant SpiGes se trouvent sur la page web de l'OFS. URL :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/sante/systeme-sante/projet-spiges.html>